

était un encouragement, pour les autres une nécessité. Génial mais mélancolique, Constant, en particulier, a besoin de l'appui moral du groupe de Coppet pour composer et pour publier. Sensible aux préoccupations et aux goûts de ce groupe, il se mêle lui aussi de théâtre : il joue la comédie avec eux, dans la « société dramatique » de Coppet, et rédige même une pièce, *Wallstein*, pour concrétiser une stratégie d'influence politique bien méditée par tout le groupe. (*Oeuvres complètes de Benjamin Constant*, t. III, p. 837 et 1078 ; É. Hofmann et F. Rousset, *Le groupe de Coppet*, 2005, p. 44)

Pour Germaine de Staël, la châtelaine, l'afflux à Coppet des meilleures personnalités de la littérature européenne est un moyen de déjouer la solitude de l'exil et la nullité de la société de Genève. Dans cette dernière ville, dit-elle, les habitants sont habitués à un commérage insupportable, rendant ce séjour « ce que je connais au monde de plus opposé à mes goûts, mes habitudes et mes idées ». (Lettre à Claude Hochet, 10 mai 1803 : *Correspondance générale*, t. IV, partie 2, p. 622 ; À Dupont de Nemours, 7 mars 1803 : Idem, p. 596) « J'ai une invincible horreur pour le pays que tu habites », confesse-t-elle aussi à son père, à la même époque. (Lettre 18 octobre 1803 : Idem, t. V, partie 1, p. 75)

On doit remarquer cependant que plusieurs des grands noms du libéralisme ne furent pas associés au groupe de Coppet, ni de près, ni de loin. Les Idéologues, en particulier, entretiennent des rapports assez froids avec Germaine de Staël et ses amis. Quoiqu'il soit l'un des principaux protagonistes du groupe de Coppet, Constant est séduit par la philosophie matérialiste de Cabanis, mais il n'ose faire office de trait d'union entre les uns et les autres, car sans doute ces deux éthiques libérales ne sauraient être mêlées. (*Correspondance générale de B. Constant*, t. IV, p. 555 ; C. Jolly, *Cabanis*, p. 137) Et en effet les relations directes entre les Idéologues et Germaine de Staël sont mauvaises. (Lettres de Destutt de Tracy, 24 février 1805, et de Cabanis, 17 mars 1805 : Archives de Broglie)

COQUELIN, CHARLES (1802-1852). *Économiste spécialiste de la question des banques.*

Théoricien novateur sur la question des crises commerciales et des banques, mais aussi vulgarisateur habile du libéralisme économique, Charles Coquelin était un homme hautement capable, mais il a été singulièrement négligé par l'histoire. Dunkerque, sa ville natale, n'a pas même de rue à son nom, et bien que la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, ait proposé un prix plusieurs années de suite pour le meilleur mémoire consacré à sa vie et ses travaux, il n'a pas intéressé les érudits locaux. (Séances des 19 nov. 1875 et 24 nov. 1876 dans les *Mémoires* de ladite société, vol. 18, p. 538, et vol. 19, p. 506 ; Correspondance reçue, dans

idem, vol. 21, 1880, p. xl.) Gustave de Molinari avait été son ami, et il a composé à sa mort une courte notice biographique que malheureusement personne n'a su dépasser. Même Georges de Nouvion, qui a remporté le prix de la Société d'économie politique de Paris sur la vie et les œuvres de Coquelin, s'avéra incapable d'apporter des faits nouveaux, et dans la conférence qu'il prononça à Dunkerque le 17 février 1909, on sent trop qu'il considère son sujet comme un prétexte permettant de défendre le libéralisme sur des terres hostiles. Après avoir fourni quelques rudiments de biographie sur Coquelin, Nouvion s'excuse en effet de ce que « les circonstances ne permettent pas de conserver à cette éloge un caractère académique », et il continue en vantant les mérites du libre-échange, pour un port dont la prospérité est menacée par le protectionnisme. (*Mémoires de la société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, vol. 50, 1909, p. 519)

Charles Coquelin lui-même avait accompli peu d'efforts pour se faire connaître et passer à la postérité. Il se faisait une piètre opinion de ses ouvrages, pensait à les refondre entièrement, mais le public était d'un autre avis et le reconnaissait comme un économiste de premier ordre. (Notice biographique de Gustave de Molinari dans le *Journal des économistes* de sept.-oct. 1852, p. 172-173) Il ne pensait pas même à donner de la publicité à ses articles sur le libre-échange, par exemple, au moment où la question passionnait le pays, et quand plusieurs éditeurs auraient pu lui en donner un bon prix. (Georges de Nouvion, *Charles Coquelin, sa vie et ses travaux*, 1908, p. 26) En 1848, ses amis parisiens le poussèrent à se présenter à Dunkerque, pour entrer à la Chambre des députés : il a d'abord suivi leur voeu mais n'a pas persévééré.

Jeune homme, il avait quitté cette dernière ville pour Paris afin d'entrer à l'École de Droit et de devenir avocat ; mais les seules grandes causes qui aient fait battre son cœur furent le libre-échange et surtout la liberté des banques. De tous les abus, priviléges et monopoles que la lecture attentive des économistes lui avait révélés, le monopole de la Banque de France lui paraissait « le plus saillant et le plus grave de tous ». (*Journal des économistes*, avril 1848, p. 9) Considérant le régime restrictif des banques comme le premier responsable des crises économiques (voir l'article à ce mot), il défendait une réforme audacieuse : « Que les Français puissent, usant d'un droit fort naturel d'ailleurs, exercer comme ils l'entendent, soit isolément, soit en compagnies, le commerce de banque, de change et d'argent ». (*Du Crédit et des Banques*, 1848, p. 420)

Son libéralisme était complet, et volontiers radical. Coquelin disait qu'il y avait énormément à réformer, et que dans le budget de l'État des services tout entiers étaient à supprimer. (*Journal des économistes*, janvier 1851, p. 4) Avec les hommes qui participaient comme lui au *Journal des économistes* et à la Société d'éco-

Corporations

nomie politique, il demandait « l'affranchissement administratif des départements et des communes, l'affranchissement des sociétés commerciales, soumises actuellement à une réglementation étroite et funeste, la proclamation de la liberté des banques et de la liberté des échanges, la simplification des rouages administratifs, la suppression d'un certain nombre de services publics, aussi inutiles qu'onéreux, et beaucoup d'autres mesures du même ordre » (Idem, p. 3) Coquelin n'était pour autant pas un extrémiste de la liberté : il écrivait que la formule du « laissez-faire » était susceptible de beaucoup de restrictions dans la pratique ; il refusait d'accepter, comme Gustave de Molinari, la possibilité d'une privatisation des fonctions régaliennes de l'État ; et de Bastiat il disait que ses écrits contenaient quelques exagérations. (Article « Économie politique » dans le *Dictionnaire de l'économie politique*, 1852, t. I, p. 636 — Société d'économie politique, séance du 10 octobre 1849 : *Annales*, etc., t. I, p. 83 — Article « État » dans le *Dictionnaire de l'économie politique*, 1852, t. I, p. 734)

Malheureusement, la carrière de Charles Coquelin n'a pas été aussi remplie que les amis de la liberté auraient pu le désirer, car il est mort à l'âge de 49 ans, treize ans seulement après la publication de ses premiers écrits économiques. Il se promettait d'écrire encore plusieurs ouvrages d'envergure. « Il s'occupait notamment », raconte Gustave de Molinari, « de réunir les matériaux d'une *Histoire des banques*, qui devait être publiée en même temps que le deuxième volume du *Dictionnaire de l'économie politique*, et il se proposait d'écrire ensuite un traité d'économie politique. Il avait aussi en porte-feuille un ouvrage écrit avant les événements de 1848, sur la pairie ou Chambre haute. Dans cet ouvrage, qu'il comptait publier en le remaniant, il décrivait le mécanisme rationnel du gouvernement représentatif, et il signalait les écueils de ce gouvernement. La révolution de Février s'y trouvait prédicté. Enfin, il avait l'intention de décrire et de comparer les institutions civiles, politiques et économiques de la France et des États-Unis, en faisant ressortir principalement la nécessité de fortes institutions municipales et départementales. » (Notice, etc., *Journal des économistes* de sept.-oct. 1852, p. 175) On doit supposer que ces travaux n'étaient encore qu'en germes, car le même auteur, nous expliquant la méthode de travail de Coquelin, raconte qu'il écrivait rapidement, mais seulement après avoir d'abord laissé mûrir ses idées avec patience. (Idem) Aujourd'hui, je ne saurai dire exactement ce qu'il demeure de ces travaux inédits. Lorsqu'en 1904 la Société d'économie politique lança un concours pour obtenir le meilleur mémoire sur la vie et les œuvres de Charles Coquelin, il fut indiqué aux postulants que Gustave de Molinari avait des manuscrits de l'auteur en sa possession. (*Revue économique de Bordeaux*, juillet 1904, p. 138.) Or Georges de Nouvion, l'heureux lauréat, ne fait pas

état de découvertes particulières. Ne s'agissait-il que de quelques chemises sans importance, avec des notes de lectures et des documents amassés, ou d'une masse informe de manuscrits que Nouvion n'a pas pris la peine d'investiguer ? Et dans tous les cas où sont-ils ? C'est ce qu'il faudrait encore éclaircir.

CORPORATIONS. * *Système d'organisation réglementée du travail de l'ancienne France, condamné par les économistes, aboli par Turgot, et qui subsiste encore sous une forme quelque peu changée, par exception, dans certains métiers.*

[Introduction.] Le système des corporations a dominé pendant environ sept siècles la structure du travail en France, et, à ce titre, il fait partie intégrante de l'histoire nationale et demande à être soigneusement examiné, les ouvrages des économistes libéraux français à la main. Toutefois, son intérêt relatif, en face de l'histoire des rois, des fastuosités des puissants, des chroniques intimes des courtisanes, ne fait visiblement pas l'unanimité. J'aurai à débattre au mot *Histoire*, guidé par les meilleurs esprits, du mérite de se représenter cette étude comme la simple divulgation des causes et des manifestations de la succession des prises de pouvoir et des guerres qui en accompagnent le pénible cortège. J'aurai à me demander si l'examen des progrès matériels des peuples, des inventions techniques, de l'adoucissement des mœurs, etc., ne se trouve pas constituer une matière plus éminemment digne de former la science historique et d'obnubiler l'historien que la futile question de savoir qui, à travers les âges, détenait le pouvoir politique, où, pourquoi et comment. Aujourd'hui cependant, l'organisation du travail, les mérites relatifs de la réglementation ou de la liberté à cet égard, ne suscitent pas la passion des historiens ; l'économiste professionnel ne verse pas vers eux un regard plus obligeant, et il n'imagine pas qu'il puisse être payé de sa peine lorsqu'il s'engage dans l'étude d'un système économique d'un autre siècle.

Toutefois, au moins depuis Tocqueville, le mythe de la rupture complète entre les institutions et les usages de la vieille société, et ceux de l'époque qui succéda à notre grande révolution de 1789, n'est plus admissible. Il faut se résoudre à révoquer en doute la toute-

* Il a fallu attendre le XVIII^e siècle pour que le mot de corporation s'introduise dans notre langue. Il remplaça alors un grand nombre de termes qui s'étaient succédés au cours de l'histoire de l'institution et qui connurent des fortunes diverses, notamment le collège, la confrérie, la hanse, la guilde, la communauté, la fraternité, le corps de communauté, le corps de métier ou encore la maîtrise. Le terme de corporation, absent des textes réglementaires, émergea des écrits des adversaires de l'institution. Il est assez piquant de noter, avec Émile Coornaert, que l'édit de Turgot (1776) se réfère spécifiquement aux corporations, et que cette proscription de l'institution, jointe à une condamnation en règle, « constitue pour ainsi dire l'acte de baptême du mot ». (*Les corporations en France avant 1789*, 1968, p. 23).